



ATTESTATION de SANTÉ pour les MINEURS

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition conformément au décret N°2021-564 du 7 mai 2021 consultable sur le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/lorf/id/30RFTXT000043486824>

En résumé:

Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive à condition qu'une personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative.

Le questionnaire de santé est confidentiel, seule la présente attestation doit être fournie à l'organisateur.

ATTESTATION

Je sousigné (e) Nom :

Prénom :

Certifie en qualité de parent exerçant l'autorité parentale ou de tuteur légal que l'enfant :

Nom :

Prénom :

né(e) le :

A répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire de santé et qu'il est de ce fait dispensé de joindre un certificat médical à son inscription.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

contact@chronopale.fr – www.chronopale.fr



AUTORISATION PARENTALE

Je sousigné (e) Votre civilité

Demeurant :

Agissant en qualité de :

☐ père

☐ mère

☐ tuteur

Autorise mon fils

mineur(e) nommé(e) ci-dessous

Nom :

Prénom :

né(e) le :

à participer à

Qui se déroulera :

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

contact@chronopale.fr – www.chronopale.fr